L'OUVÈZE

PARCOURS SANS TUER
TOUTES TECHNIQUES

Situé à 200 m d'altitude sur le talus des basses Boutières, orienté ouest-est, ce parcours d'un kilomètre offre une population mixte de truites fario autochtones et de truites arc-en-ciel soigneusement sélectionnées sur un linéaire de plus de 1 km. La diversité des faciès associée à une finesse de pêche permet d'offrir une pêche de qualité sur des poissons sélectifs et de très belle taille.

Rivière moyenne (6 et 12 m) de basse altitude, aux eaux calcaires, coulant dans une vallée encaissée. Le parcours surplombé par la départementale et le village de Coux offre un profil varié alternant courants et plats sur fond de roche mère affleurante, agrémenté de blocs et de sous berges. La douceur du climat en fait un parcours très précoce, intéressant en début et fin de saison. En début de saison, des empoissonnement en truite surdensitaires sont effectués.

La pêche en saisons estival reste relativement compliqué du au manque d'eau et à la hausse des températures.

Le faible encombrement des berges rend l'accès facile, même pour les débutants.

PETITES ASTUCES :

Les petites araignées grises à corps jaune, les oreilles de lièvre, les chironomes et les gammares sont de mises. La pêche en nymphe reste de mise pour l'arc-en-ciel.

LOCALISATION :

Itinéraire :
A 800 m en aval de Privas, à gauche après le pont qui enjambe l'Ouvèze à Coux, au lieu dit le Fabricou.

Commune :
COUX

Parcours balisé :
Limite amont à la confluence avec le Mezayon.
Limite aval au niveau du seuil en aval du pont de Coux

AAPPMA :
« La Loche»
07000 PRIVAS
Tél : 06 40 90 55 61
E-mail : michel.comtet162@orange.fr
Site Internet : www.facebook.com/aappmaPrivas/

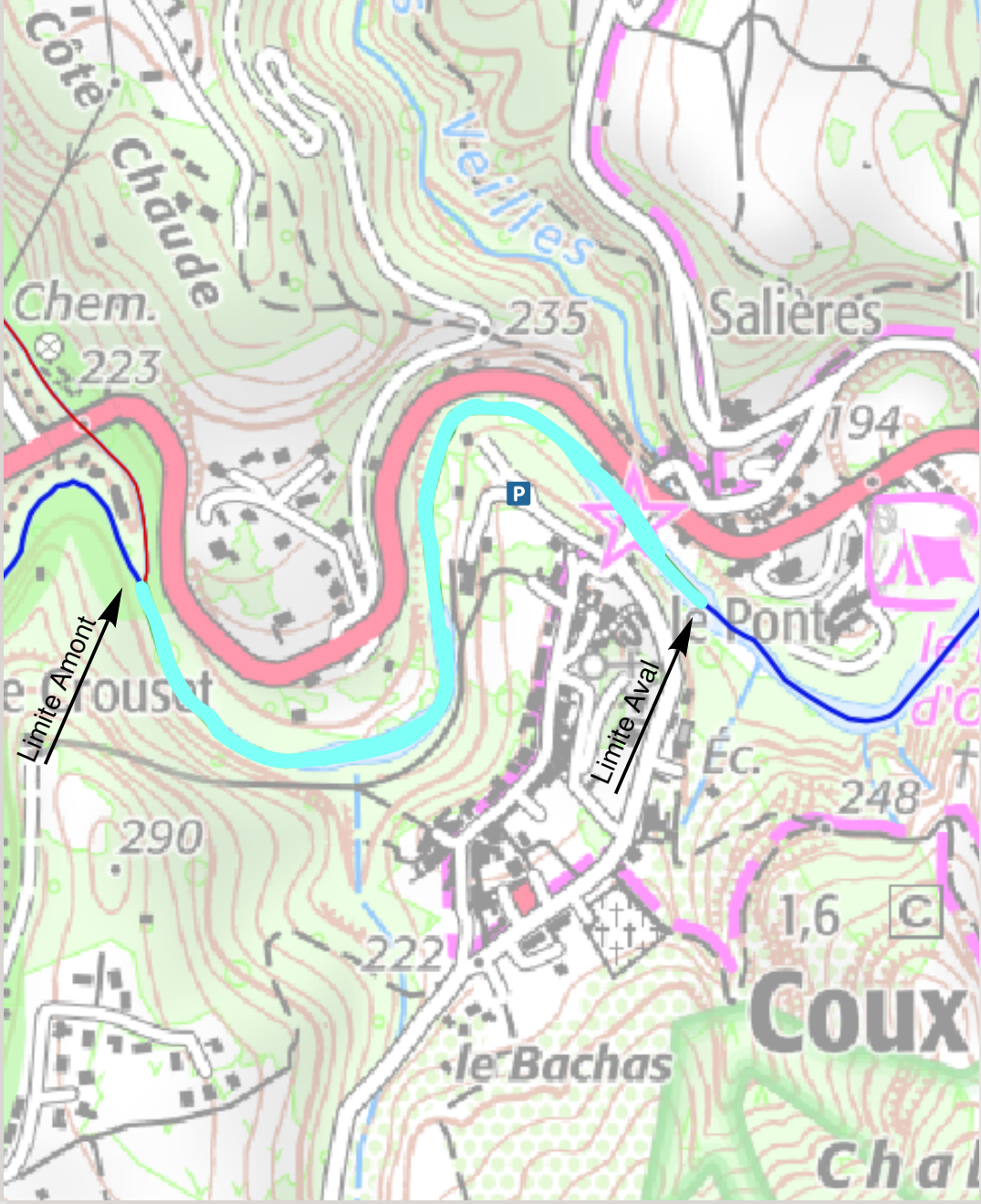

INFORMATIONS :

Vente de carte :

Vival à Chomérac

Magasin Chasse/Pêche
Privas centre

POINTS DE REPÈRES :

Type de parcours longueur : « Sans tuer » de 1 000 m

Type de pêche autorisée : Toutes techniques

Cours d'eau : L'Ouvèze

Catégorie piscicole : 2 ème catégorie

Peuplement piscicole : Truite fario, vairon, loche franche, chevesne, truite arc en ciel, barbeau fluviatile

Type de gestion : Gestion halieutique

Ouverture : Du 1er janvier au 31 décembre.

Réglementation : Le nombre de captures autorisé par pêcheur et par jour est fixé à zéro (0). Les poissons capturés doivent être immédiatement remis à l'eau. Maximum 2 hameçons simples sans ardillon.